



**Déclaration Liminaire
CAP locale n°3 du 28 janvier 2016**

Monsieur le Président,

Nous examinons, aujourd'hui, l'avant-dernier mouvement complémentaire au 1^{er} mars 2016.

Dès 2018, les agents devront attendre quoi qu'il advienne le 1^{er} septembre pour avoir une chance de muter, peu importe que leur vie familiale, financière soit en péril.

De même, à l'heure où tous les services sont contraints compte tenu des suppressions d'emplois, les collègues devront espérer jusqu'au 1^{er} septembre pour voir l'arrivée d'un nouveau collègue; dans l'attente de cette hypothétique venue, la pression sera grandissante sur ceux qui peinent déjà à exercer leurs missions.

FO DGFIP 87 souhaite rappeler ici les revendications, en matière de mutations, qui sont portées par notre syndicat au niveau national :

- 2 véritables mouvements de mutation par an pour réduire le délai d'attente des collègues qui souhaitent obtenir une mutation et combler plus rapidement les emplois vacants dans les services
- une affectation la plus fine possible : Commune-mission-structure
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- le maintien au département de tous les promus de C en B

En conséquence, pour FO DGFIP 87 la suppression de ce mouvement de mutation n'est qu'un recul des droits en matière de mutation.

La Direction :

*M Gilbert LISI, M Vincent BONARDI, Mme Françoise GAYTON-SEGRET, M Philippe BOYER, M Vincent VALLAT et Mme Stéphanie BINET.
Mme Marie-Paule LEOBET secrétaire*

Vos représentants FO :

M Arnaud BAUSSET, M Boris BOURNAZAUD et Mme Christelle VERCHER-ROSELLO.

FO remis la liminaire ci-dessus au motif que c'était la même que la CAPL n°2 et la CGT a lu la sienne.

Approbations des 2 précédents procès verbaux à l'unanimité

M VALLAT présente le mouvement de mutation par mission structure et par RAN, ainsi que le projet.

Vote :

pour : la Direction

abstention FO

contre :CGT – Solidaires

Aucun mouvement concernant les ALD, le Directeur a décidé de maintenir les agents sur leur poste.

Dorénavant, l'information sur les souhaits formulés en services de Direction ne sera plus communiquée aux OS. Les agents devront exprimer leurs souhaits lors de l'entretien notation évaluation avec leur chef de service.